

21ème Assemblée des États Parties de la CPI

La Haye, le 6 décembre 2022

Discours prononcé par l’Ambassadrice d’Andorre en Belgique, aux Pays-Bas et au Luxembourg, S. E. Mme. Esther Rabasa.

Monsieur le vice-président,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Excellences, Mesdames et Messieurs,

Au nom de l’ambassadrice S. E. Mme. Rabasa, c’est un plaisir et un honneur pour moi de pouvoir m’adresser à vous dans le cadre de la 21^{ème} session de l’Assemblée des Etats parties à la Cour Pénale Internationale. La Principauté d’Andorre, en tant que pays de petite dimension territoriale, doit sa survie à l’existence des règles du système juridique international et au respect de celles-ci.

L’Andorre a soutenu la CPI depuis la rédaction du Statut de Rome et a appuyé les initiatives destinées à l’améliorer, qu’elles aient été menées par des Etats Parties, proposées par les praticiens ou appelées par la société civile. Par ces actions, l’Andorre souhaite promouvoir et défendre l’État de droit en tant qu’enjeu global pour lequel la coopération internationale et la défense du multilatéralisme sont essentiels.

20 ans après la création de la CPI, et comme l’a justement rappelé le juge Président, M. Piotr Hofmanski, dans un article publié dans un de nos journaux nationaux en juillet dernier, cette institution reste le meilleur instrument pour juger les responsables des crimes les plus graves qui touchent l’ensemble de la communauté internationale, le meilleur instrument pour lutter contre l’impunité des acteurs et des auteurs et le meilleur instrument pour apporter protection, assistance et réparation aux victimes. C’est pourquoi l’Andorre reste profondément attachée à la CPI et aux valeurs qu’elle porte.

En ce sens, la visite de la Ministre des Affaires étrangères, S. E. Mme. Ubach, à la Cour Pénale Internationale le 30 mai dernier est le témoignage du profond engagement de mon pays envers la CPI.

L'implication de l'Andorre auprès de la CPI se traduit aussi par des actions concrètes, telle que la participation aux réunions du réseau ministériel de la Cour Pénale Internationale lors du débat général de l'Assemblée Générale des Nations Unies, ainsi que par le soutien, à travers des contributions volontaires annuelles, au travail réalisé par le Fonds au profit des victimes, qui assure une réparation et permet aux victimes de retrouver une vie digne.

La Principauté d'Andorre continuera à s'engager dans les activités du Fonds en faveur des victimes et se félicite qu'elles intègrent des considérations en faveur de l'égalité de genre et qu'elles se focalisent sur la lutte contre la violence envers les enfants, principes qui font partie des priorités de notre pays.

Mon pays est convaincu que la Cour Pénale Internationale représente une opportunité d'amélioration de la société qu'il faut continuer de soutenir, sans faille, surtout au vu des récents événements en Ukraine et nous saluons ainsi la tâche du procureur dans la collecte des éléments de preuve sur les crimes commis en Ukraine. En ce sens, je tiens à souligner qu'il est indispensable que les éventuels crimes de guerre et crimes contre l'humanité commis en Ukraine soient jugés. La Cour Pénale Internationale est le fer de lance de la lutte contre l'impunité. Aucune reconstruction de la Paix n'est possible si les crimes restent impunis et nous saluons le travail de la Cour, en tant que partie d'un système multilatéral qui a pour vocation de mettre fin à l'impunité, de renforcer l'état de droit, de promouvoir et d'encourager le respect des droits humains, d'asseoir durablement la paix et de promouvoir le développement des États, conformément au droit international et aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Nous saluons en ce sens la Résolution adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 2 novembre 2022 sur le rapport de la Cour Pénale Internationale que l'Andorre a coparrainé.

Monsieur le vice-président,

Tous les Etats parties du Statut de Rome sont le maillon d'une chaîne qui nécessite, nous en sommes convaincus, la participation de tous et chacun des Etats membres des Nations Unies. L'objectif d'universalité du Statut de Rome

doit être poursuivi et par conséquent nous invitons tous les Etats non parties à y adhérer.

Je vous remercie de votre attention.